

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

19 octobre 2022 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 19 octobre 2022 à 20 heures, selon convocation en date du 12/10/2022, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	A	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	A	Christine Basset	P				

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance.

- **Délibération n°47.2022 relative aux demandes de subventions pour la rénovation de l'éclairage public.**

M. le Maire présente le projet et les plans de financement correspondants (documents disponibles en Mairie).

- **Plan de financement rénovation**

Coût de l'opération	85 195€ HT
TVA (20%)	17 039€
Coût total	102 234€
DETR	
DSIL	
Subvention CTD (50% après déduction sub SEHV).	23 429€
Subvention SEHV (45%)	38 338€
<i>Total subventions</i>	61 767€
FCTVA	17 039€
<i>Reste à charge</i>	23 428€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

- **Délibération n°48.2022 relative aux demandes de subventions pour l'extinction l'éclairage public.**

M. le Maire présente le projet et les plans de financement correspondants (documents disponibles en Mairie).

- **Plan de financement extinction**

Coût de l'opération	18 405€ HT
TVA (20%)	3 681€
Coût total	22 086€
DETR	
DSIL	
Subvention CTD (50% après déduction sub SEHV).	5 061€
SEHV (45%)	8 282€
<i>Total subventions</i>	13 343€
FCTVA	3 681€
<i>Reste à charge</i>	5 062€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

- **Délibération n°49.2022 relative à la demande de subvention pour le GRVC 2023.**

Plan de financement Grosses réparations de voies communales

Coût de l'opération	81 700€ HT
RD 33A et VC201 (solution de base)	77 200€ HT
TVA (20%)	16 340€
Coût total	98 040€ TTC
Subvention CTD (50% du montant HT)	40 850€
Total subventions	40 850€
FCTVA	16 340€
Reste à charge	40 850€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

- **Délibération n°50.2022 relative à la signalétique communale.**

Plan de financement signalétique

Coût de l'opération	4 500€ HT
Signalétique	4 500€ HT
TVA (20%)	900€
Coût total	5 400€ TTC
Subvention CTD (20% du montant HT)	900€
Total subventions	900€
FCTVA	900€
Reste à charge	3 600.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

- **Délibération n°51.2022 relative aux demandes de financement de l'aménagement d'un terrain communal.**

M. le Maire présente le projet et le plan de financement correspondant.

Plan de financement de l'aménagement d'un terrain communal (aire de jeux, héliport, aire de pique-nique, stationnement).

Coût de l'opération	127 435€ HT
Travaux	103 500€ HT
Maîtrise d'œuvre (10%)	10 350€ HT
AMO	2 000€ HT
Divers et imprévus (10%)	11 585€ HT
TVA (20%)	25 487€
Coût total	152 922€ TTC
DETR (30%)	38 230€
Subvention CAF (Jeux)	Demande en cours
Subvention CTD 20%	25 487€
Total subventions	€
Fonds de Concours CCOL AIRE DE JEUX	Demande en cours
FCTVA	25 487€
Reste à charge	€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

- **Délibération n°52.2022 relative à la demande de subvention pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'église.**

M. le Maire présente le projet et le plan de financement correspondant.

- **Plan de financement aménagements extérieurs de l'église**

Coût de l'opération	55 005€ HT
TVA (20%)	11 001€
Coût total	66 006€
DETR (30%) Obtenue	16 502€
DSIL (15%) Obtenue	8 251€
Subvention CTD (30%)	16 502€
Total subventions	41 255€
FCTVA	11 001€
Reste à charge	13 750€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

- **Délibération n°.....2022 relative à l'approbation de la convention de financement avec le SEHV pour la réalisation du réseau chaleur.**

Délibération reportée car le SEHV n'a pas fait parvenir la convention.

- **Délibération n°53.2022 relative aux demandes de financement pour la réalisation du réseau chaleur.**

M. le Maire présente le projet et le plan de financement correspondant (voir ci-après).

Après en avoir délibéré par 1 voix contre 6 voix pour, le Conseil municipal, approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

Plan de financement chaufferie bois, réseau de chaleur

Coût de l'opération	208 000€ HT
TVA (20%)	41 600€
Coût total	249 600€ TTC
Subvention ADEME (Fond Chaleur)	Demande en cours
DETR (30%)	62 400€
Subvention CTD (25%)	52 000€
Total subventions	€
FCTVA	41 600€
Reste à charge	41 600€

- **Délibération N°54.2022 relative à la modification des règles de participation au repas de fin d'année et d'attribution des colis.**

M. le Maire propose les règles suivantes :

- Participation au repas de fin d'année.

Le repas est ouvert à tous les habitants de la commune sur inscription moyennant une participation fixée par la Conseil municipal, pour 2022, 25€/pers. Ce repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus.

- Attribution des colis.

Offerts aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et n'ayant pas participé au repas de fin d'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces nouvelles règles.

FIN DU CONSEIL : 21h10

Annexe 1

Etude comparative entre le réseau de chaleur et l'installation de pompes à chaleur pour le chauffage des logements communaux (extrait du mail de JLM Ingénierie)

Le : 13 octobre 2022 à 16:44

De : "Jocelyne P

À : "- MAIRIE" < **Cc :** sehv

Objet : Avis pompe à chaleur pour les logements communaux

Raoul, bonjour,

Suite à notre échange téléphonique, tu trouveras ci-dessous un comparatif pour les consommations entre le coût des granulés et le coût d'électricité pour les pompes à chaleurs.

Dans votre cas il faudrait des pompes à chaleur haute température car les radiateurs sont dimensionnés pour recevoir de l'eau chaude au moins à 70°C en entrée des radiateurs. Les rendements des machines en haute température sont médiocres (COP inférieur à 1,9).

Le coût estimatif en électricité pour les 4 logements serait d'environ 2 800,00 € TTC d'électricité par an s'ils étaient chauffés par les pompes à chaleur contre 2 000,00 € TTC/an pour du granulé.

Le coût actuel de l'installation est évalué à environ 38 000,00 € HT pour les 4 pompes à chaleurs. (montant minimum suivant le type de pompe à chaleur).

Le choix de pompes à chaleurs n'est pas du tout pertinent compte-tenu du prix du kWh d'électricité 2 fois supérieur à celui du granulé, aujourd'hui mais quand sera-t-il dans quelques mois. Le prix du granulé va rebaisser une fois la tension sur l'approvisionnement revenu à la normale.

Bien entendu ces informations ne sont données qu'à titre indicatif compte-tenu de l'évolution des prix des énergies mais vous donne une indication.

Espérant avoir répondu à ta demande, je me tiens à ta disposition.

Cordialement,